

SAINT-MARTIN

LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Janvier 2019

EMPLOI ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE VIE DES ENTREPRISES VEILLE LÉGISLATIVE INDICATEURS TRAFIC MARITIME TRAFIC AÉRIEN NIVEAU DES PRIX VIE DE LA CHAMBRE

Chambre Consulaire Interprofessionelle de Saint-Martin

10, Rue Jean-Jacques FAYEL Concordia - 97150 - Saint-Martin Tel: 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51 Fax: 0590 87 01 19

Web: www.ccism.com - Mail: info@ccism.com

AU SOMMAIRE

LES CHIFFRES DU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES

Page 2

LA CCISM SE MOBILISE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

DES «LOLOS»
TEMPORAIRES
SUR LE FRONT DE MER
DE MARIGOT
Page 4

PORTRAIT : SANDRINE

JABOULEY

Page 5

LA CCISM SUR LES ONDES Page 8

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE Angèle Dormoy



De nouveau pour cette nouvelle année, je tiens à réaffirmer mon plus fervent engagement pour ce que nous avons de plus cher : l'entreprenariat à Saint-Martin. Nous avons su passer la première année post-Irma avec résilience et avec foi en nos capacités de rebondissement. 2018 fut riche en mouvements, en défis, en challenges, en émotions. Nous saurons aussi aborder 2019 avec sérénité et persévérance, car nous continuons à construire notre futur et notre réussite sera collective.

La CCISM est le relais entre la réalité de notre territoire et les décideurs publics, c'est dans ce sens que je veux continuer à porter haut les couleurs de notre singularité et continuer les batailles de cette nouvelle année qui amènera, je suis certaine, son lot de difficultés face aux échéances à venir. Notre chambre interprofessionnelle est singulière, à nous de la rendre incontournable. Forts de nos

engagements, de nos convictions, la présidente, les élus et le personnel de la CCISM, vous adressent à tous leurs voeux les plus chaleureux et sincères pour cette nouvelle année. Pour vous, pour nous, pour Saint-Martin, bonne année 2019.



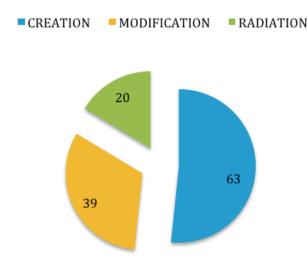
Angèle Dormoy Présidente de la CCISM



LES CHIFFRES DU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES

Au mois de décembre 2018, le centre de formalité des entreprises de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin a enregistré 122 déclarations. Parmi ces dernières 63 créations d'entreprises, 39 modifications et 20 radiations. Parallèlement, la CCISM invite vivement les entreprises venant de l'extérieur à s'enregistrer auprès des services fiscaux pour la mise en place de leur TGCA afin que ces dernières participent à la fiscalité du territoire.

Les chiffres clés

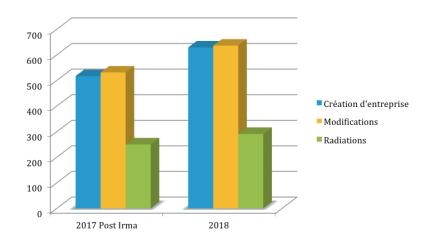


IRMA A PENCHÉ EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Dans la balance des créations et des fermetures d'entreprises, tant au registre du commerce que pour celui des métiers, l'impact de l'ouragan le plus dévastateur de l'histoire de Saint-Martin a penché en faveur de la création d'entreprise.

De septembre 2017 au 31 décembre 2018, la CCISM comptabilise 1 146 créations d'entreprise contre 541 radiations. Les modifications, au nombre de 1 167, compilent les changements d'adresse, de gérance ou encore de mise en sommeil de l'activité. Sur les 629 entreprises créées et enregistrées

à la CCISM en 2018, 301 ont été enregistrées au registre du commerce et 328 à la chambre des métiers.





LA CCISM SE MOBILISE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

LES ENTREPRISES SAINT-MARTINOISES EXONÉRÉES DE CHARGE EN 2019

Chaque année, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a pour objectif de déterminer les conditions générales d'équilibre des comptes sociaux, d'établir les prévisions de recettes et de fixer les objectifs de dépenses. Dans le cadre de ce projet de loi, d'importantes modifications de l'exonération LODEOM (Loi pour le Développement Économique des Outre-Mer) ont été annoncées en octobre dernier pour l'année 2019. Ces modifications visaient à aligner la LODEOM sur le régime général et ainsi restreindre la liste des secteurs éligibles et simplifier les barèmes. Un dispositif qui aurait sensiblement pénalisé les Îles du Nord.

Avec le nouveau régime de l'exonération LODEOM, les entreprises de Saint-Martin auraient perdu des exonérations de charge. Une véritable course contre la montre s'est alors engagée, une mobilisation intense, totale et solidaire de toutes les autorités afin que Saint-Martin et Saint-Barthélemy puissent sortir du dispositif 2019 et bénéficier des exonérations de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales. Aujourd'hui après plusieurs semaines de tractations nous sommes fiers d'annoncer que ce qui était applicable auparavant l'est encore aujourd'hui et pour encore une année. Néanmoins, s'impose désormais la nécessité d'établir un système qui nous permette de conserver ces exonérations dans les années à venir. La CCISM est d'ores et déjà au travail et réfléchit à des solutions adaptées. Six mois de travail et de lobbying dans les ministères seront nécessaires pour faire valoir nos projets. Aujourd'hui nous participons pleinement à notre avenir.

MORATOIRE, IL Y A URGENCE

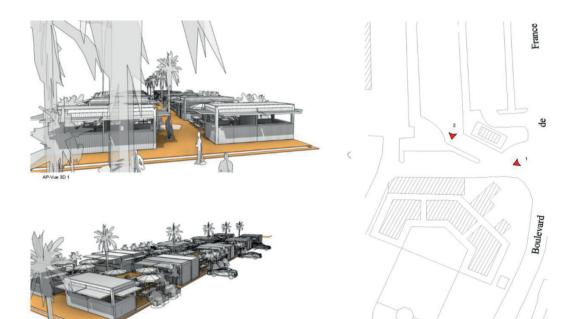
Comme l'avait annoncé le Président de la République Emmanuel Macron lors de son déplacement à Saint-Martin les 29 et 30 septembre 2018, la période de déclaration du moratoire a été étendue. La période incluse dans ce «moratoire 2019» s'étale du 1er août 2017 à juin 2019. Les entreprises vont pouvoir redemander de suspendre le paiement de leurs cotisations patronales. La période de déclaration a commencé le 1er janvier 2019 et se terminera au 31 mars. Il y a urgence. Le moratoire est un formidable moyen de gérer une trésorerie en échelonnant les dettes sur 5 ans. De plus, si l'entreprise connaît de très sérieuses difficultés imputables au passage de l'ouragan Irma, elle pourra demander un abandon de la dette de 100 %. Le moratoire suspend également immédiatement les poursuites des organismes sociaux envers les entreprises.

Afin d'aider les entreprises dans leur démarche, la CCISM se substituera au guichet unique et entend centraliser les dossiers des entreprises qui souhaiteraient bénéficier du moratoire. En outre, en raison de la difficulté de la CGSS d'implanter durablement à Saint-Martin un guichet unique, la CCISM a décidé d'être force de proposition. Elle procédera à la mise en oeuvre de séances de visio-conférence pour les cotisants qui auraient besoin de rencontrer un interlocuteur pour la composition de leur dossier.



DES «LOLOS» TEMPORAIRES SUR LE FRONT DE MER DE MARIGOT

Le marché des travaux ayant été attribué début novembre 2018. la reconstruction des lolos devrait prochainement démarrer. Dans l'attente d'une construction définitive et pérenne, la Collectivité de Saint-Martin a pris la décision de mettre en place des structures temporaires afin de «reloger» les occupants habituels, dans de «jolis modules de type conteneurs maritimes, spécialement aménagés». Confié au Cabinet Architectural Studio d'Yves-Marie Jhigaï, l'installation des éléments mobiles devraient permettre aux exploitant de reprendre



leur activité au mois de mars 2019.

Ce petit village sera implanté entre la statue du marché et le marché aux poissons, sur l'espace des anciens carbets du marché aux légumes, préalablement balayé par Irma. On y trouvera 14 restaurants équipés de cuisines et entourés de tables ombragées, 3 bars, un espace de stockage, des sanitaires et un bureau destiné aux contrôleurs qui gèrent les arrivées des bus touristiques et l'activité du marché touristique et du marché alimentaire. Tout près de là, 6 boutiques également installées dans des conteneurs seront disposées dans la continuité de la gare maritime. La Collectivité est en charge de l'aménagement de ces modules temporaires et les livrera clés en main aux exploitants, qui bénéficieront comme auparavant d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.



Sandrine Jabouley, conseillère technique et Angèle Dormoy, présidente de la CCISM.

SANDRINE JABOULEY, CONSEILLÈRE TECHNIQUE À LA CCISM

Diplômée d'une maîtrise de droit et spécialiste du droit du travail et de la sécurité sociale, Sandrine Jabouley a prêté serment dans la ville de Lyon en 1995. Deux années plus tard, l'avocate s'installe à Saint-Martin pour y implanter son cabinet.

Sollicitée pour son énergie et son expertise, Sandrine Jabouley a intégré bénévolement au mois de mars 2018 la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint Martin en qualité de conseillère technique. Un travail qu'elle exerce avec fougue et passion : «j'apporte des conseils techniques pour permettre à la CCISM de se positionner sur les enjeux économiques. Je décortique les textes de loi et vulgarise le droit du travail».

Une expertise qui a notamment permis à la CCISM de lancer les débats à l'Assemblée Nationale sur la réforme de l'exonération LODEOM 2019. Sandrine Jabouley apprécie impulser des idées, diagnostiquer les conséquences des réformes prises au niveau national. «Ce travail m'offre une structure pour suggérer des idées mais je reste dans le côté technique...je ne fais pas de politique», explique l'avocate.

Très attachée à l'île de Saint-Martin et passionnée par le droit, Sandrine Jabouley a trouvé à la CCISM un formidable espace de liberté, l'opportunité d'associer les passions qui l'anime.



LES PERMANENCES DE LA PRÉSIDENTE

Angèle Dormoy

TOUS LES MERCREDIS | 9H00 - 11H00 SUR RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous:

communication@ccism.com ou au 0590 27 91 51





Abonnement Eazy K'bz*

N'attendez plus pour recevoir votre Kbis





10, rue Jean Jacques Fayel 97150 Saint-Martin 0590 27 91 51 - info@ccism.com



LA CCISM SUR LES ONDES

Tous les mercredis, de 15h à 16h, la CCISM est l'invitée de SOS Radio 95.9 FM.

l'occasion Α de émission cette hebdomadaire retrouvez l'essentiel de l'actualité de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle Saint-Martin. actions, les informations business économiques. Dans but d'inspirer le les plus jeunes, des entrepreneurs s'exprimeront.



AU PROGRAMME CE MOIS-CI

Comment trouver la bonne idée de projet d'entreprise?

- Participer à des salons ? Lesquels ?
- La franchise : donner des exemples sur le territoire
- Avantages et inconvénients
- L'innovation, qu'est-ce que c'est ?

Dans quels secteurs innover à Saint-Martin?

- Les besoins de notre territoire : les déchets, le développement durable, les énergies.

Formaliser son concept/projet

(Qu'est ce qu'un business plan et comment le formaliser ?)

- L'étude de marché un élément clé pour positionner son concept dans son environnement : comment le faire ou le faire faire ?
- Comment évaluer son concept / idée de projets : étude de faisabilité, viabilité et rentabilité.
- L'importance du business plan : Pourquoi est-il important ? Comment se structure-t-il ? Comment le construire ? Des modèles type existent-ils ?
- Initiative Saint-Martin Active et les consultants : comment ils accompagnent dans l'élaboration du business plan.





